



# L'APPRENTISSAGE

## EN ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

### EN 2013-2014



Ce bilan a été réalisé à partir des remontées d'information sur les apprentis issues du système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'application SIFA intègre des données sur les apprentis accueillis dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL).

L'observation étant réalisée au 31 décembre 2013, la mention de 2013 ou d'année scolaire 2013-2014, tout au long de ce document, doit s'entendre par 31 décembre 2013.

Les données présentées concernent les 30 académies.

Le bilan présente les apprentis qui suivent :

- les formations par apprentissage assurées dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL),
- quelques formations développées sous convention avec des établissements de l'enseignement supérieur, de niveau II (licence professionnelle) et niveau I (diplôme supérieur de comptabilité et gestion).

Il recense les formations et les effectifs d'apprentis, par niveaux, formés en EPL, quel que soit le fondement juridique de la mise en œuvre de la formation (CFA, SA, UFA, conventions de prestation de service).

## SOMMAIRE

---

I.	Structures juridiques .....	3
II.	Effectifs .....	4
A.	Des effectifs globaux en diminution comme pour l'ensemble de l'apprentissage.....	4
B.	Les effectifs par structures confirment la dominante des UFA.....	5
C.	Une évolution variable des effectifs par académie.....	5
D.	Des effectifs équilibrés sur les niveaux de formation V, IV et III .....	6
E.	Des effectifs différents par niveau selon les structures juridiques .....	7
F.	Les effectifs par âge suivent les niveaux .....	7
G.	Des effectifs par sexe avec une dominante masculine .....	8
III.	Inscriptions en première année d'apprentissage .....	8
IV.	Effectifs par diplôme aux niveaux V, IV, et III .....	8
V.	Diversité et mixité des parcours.....	9
VI.	Filières de l'apprentissage en EPLE .....	11
VII.	Conclusion .....	12
VIII.	Annexes.....	13

## I. Structures juridiques

Les formations sont réalisées dans 351 lycées professionnels et dans 131 lycées d'enseignement général et technologique, ainsi que dans 238 lycées polyvalents, soit 720 établissements publics au total.

Les formations sont réparties entre quatre catégories juridiques, chacune fondée par un article du code du travail et gérée par différents types d'organismes gestionnaires (OG) :

- centre de formation d'apprentis (CFA)
- section d'apprentissage (SA)
- unité de formation par apprentissage (UFA)
- convention de prestation de service de type « L 6231-3 » du code du travail

Pour leur dénombrement, elles sont ici dénommées « structures juridiques ».

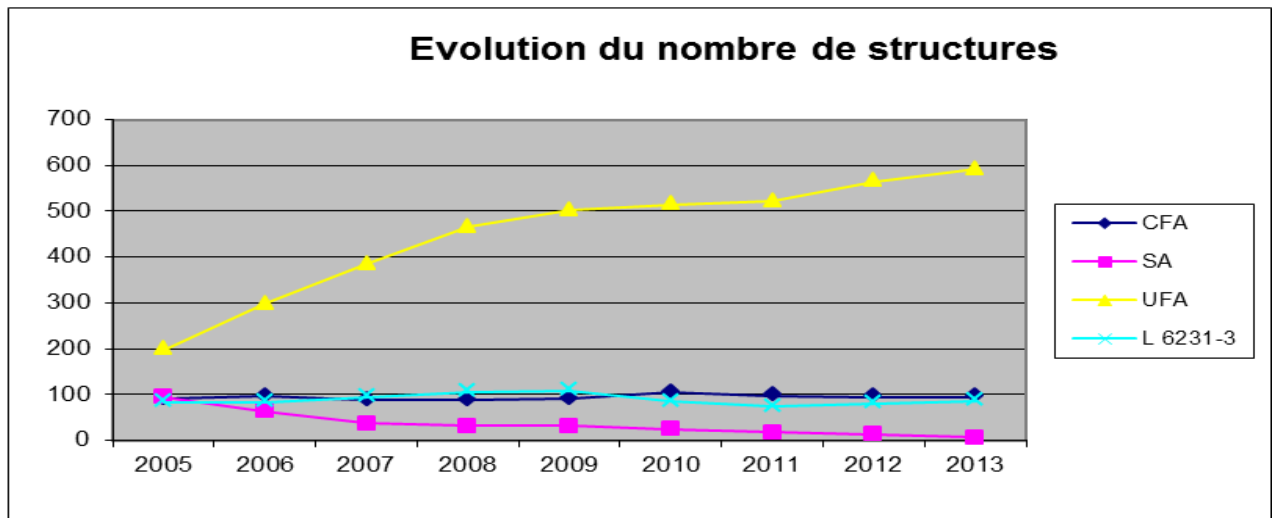
A noter qu'un EPLE peut accueillir plusieurs UFA, avec des CFA partenaires différents et qu'une UFA peut comprendre plusieurs formations.

	Structures juridiques	Organismes gestionnaires
	CFA	EPLÉ
	SA	EPLÉ
UFA	dépendant de CFA public	EPLÉ
	dépendant de CFA académique ou départemental	EPLÉ ou GIP académique gestionnaires d'un CFA académique ou départemental, avec ou sans formation dans ses murs (dans ce cas, « sans mur »)
	Conventions L 6231-3	Organisme gestionnaire d'un CFA

	Nombre de structures au 31/12/2012	% au 31/12/2012	Nombre de structures au 31/12/2013	% au 31/12/2013
Centres de formation d'apprentis	95	13%	94	12%
Sections d'apprentissage	13	2%	6	1%
Unités de formation par apprentissage	565	75%	591	76%
Conventions L 6231-3	81	11%	86	11%
<b>Total</b>	<b>754</b>	<b>100%</b>	<b>777</b>	<b>100%</b>

Au total, au 31 décembre 2013, on recense 777 structures juridiques accueillant des apprentis de niveaux V à I, contre 754 au 31 décembre 2012 avec une augmentation du nombre d'UFA et de conventions L.6231-3 et une baisse du nombre de CFA et de SA.

Les UFA sont des structures qui, n'ayant pas les responsabilités administratives et financières de gestion, sont donc plus faciles à mettre en place pour ouvrir et gérer des formations. Elles contribuent pleinement au développement de l'apprentissage en EPLE.



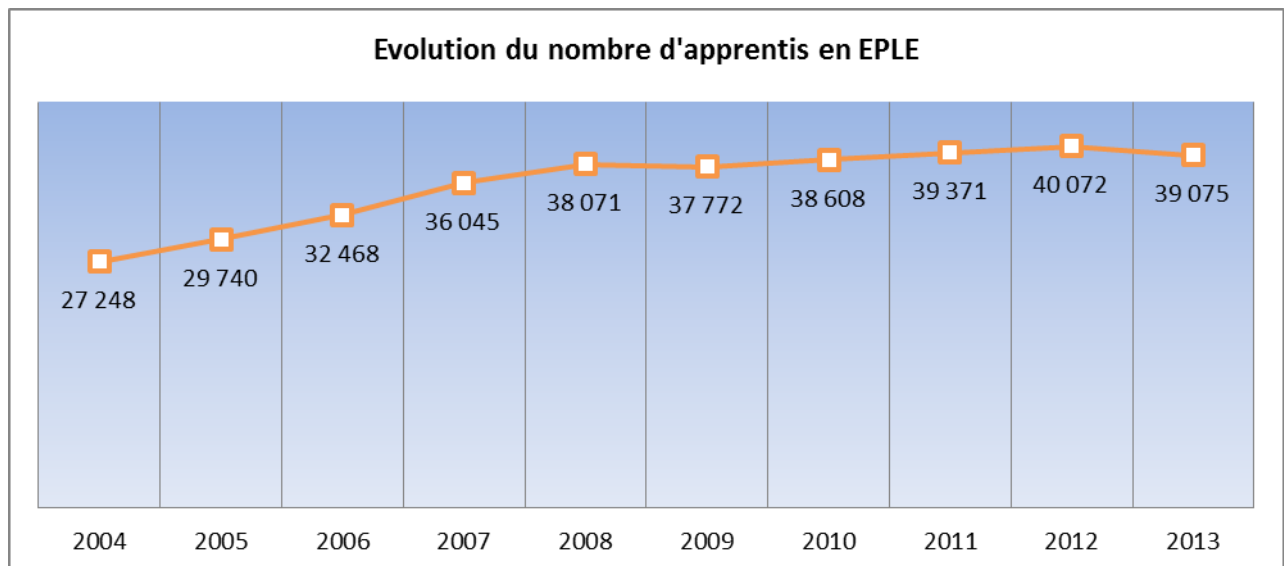
### Une large dominante des UFA

Les UFA sont toujours majoritaires au 31 décembre 2013 en représentant 76% des structures de formation, ce qui s'explique notamment par la création de CFA académiques ou départementaux, qui passent des conventions UFA, pour une ou plusieurs formations, avec des établissements dont certains accueillaient précédemment des CFA ou des SA.

Les chiffres concernant les UFA sont également à interpréter en combinaison avec un autre facteur qui est celui du nombre d'apprentis (§ II B), car une UFA peut concerner, selon les choix locaux, une seule formation ou plusieurs.

## II. Effectifs

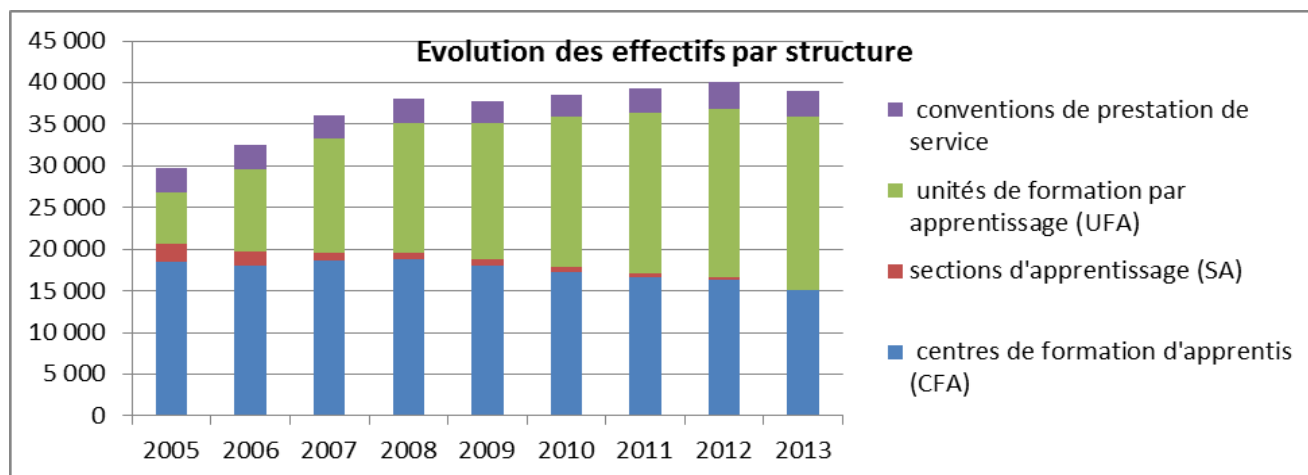
### A. Des effectifs globaux en diminution comme pour l'ensemble de l'apprentissage



On recense 39 075 apprentis en EPLE au 31 décembre 2013 qui préparent des formations de niveaux V à I contre 40 072 apprentis au 31 décembre 2012, soit une diminution de **2,5%**. Cette baisse du nombre d'apprentis en EPLE s'inscrit dans le cadre général de baisse sur la totalité de l'apprentissage (-2,6%).

Les apprentis en EPLE représentent 9,16 % du total des apprentis accueillis dans les CFA sous la tutelle pédagogique de l'éducation nationale au 31 décembre 2013.

## B. Les effectifs par structures confirment la dominante des UFA



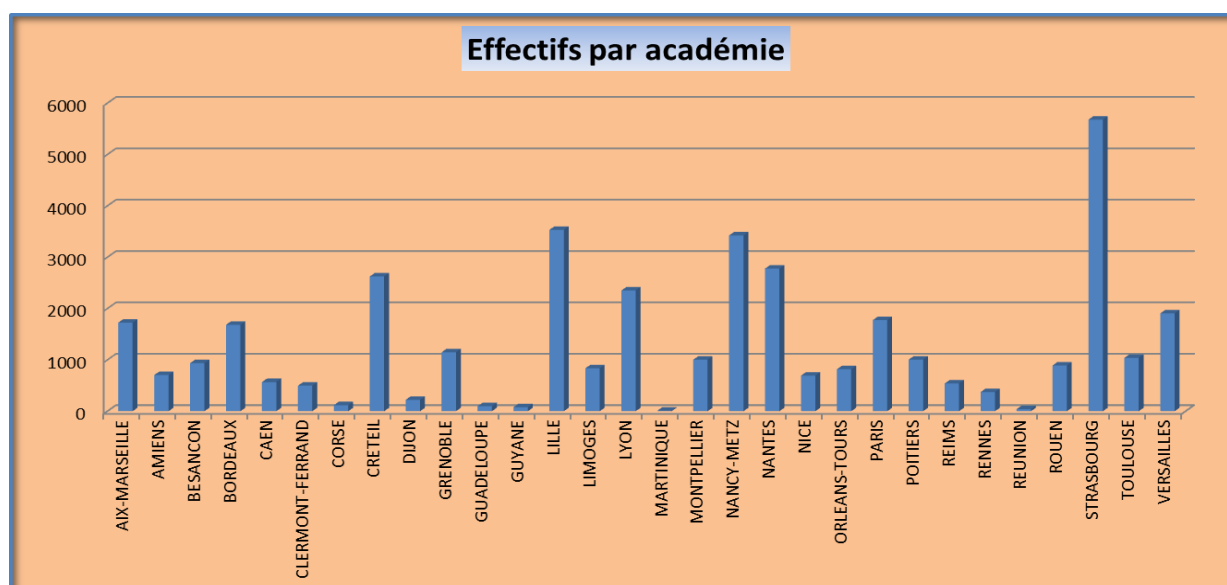
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>CFA</b>	18 455	17 995	18 591	18 779	18 062	17 304	16 694	16 323	15 050
<b>SA</b>	2 161	1 665	970	805	782	526	439	276	108
<b>UFA</b>	6 188	9 928	13 702	15 585	16 283	18 083	19 253	20 323	20 814
<b>Conventions</b>	2 936	2 880	2 782	2 902	2 645	2 695	2 985	3 150	3 103
<b>Total</b>	29 740	32 468	36 045	38 071	37 772	38 608	39 371	40 072	39 075

En corrélation avec le nombre majoritaire d'UFA dans les structures de formation, on constate donc également une augmentation des effectifs en UFA qui passent de 21% en 2005 à 53% en 2013. La progression des effectifs d'apprentis accueillis dans les UFA, par rapport à 2012 uniquement, est de 2%.

Inversement, les effectifs en CFA évoluent de 62 % en 2005 à 38% en 2013.

## C. Une évolution variable des effectifs par académie

Les disparités académiques s'expliquent notamment par l'histoire locale de l'apprentissage et sont à rapprocher de la taille de l'académie.

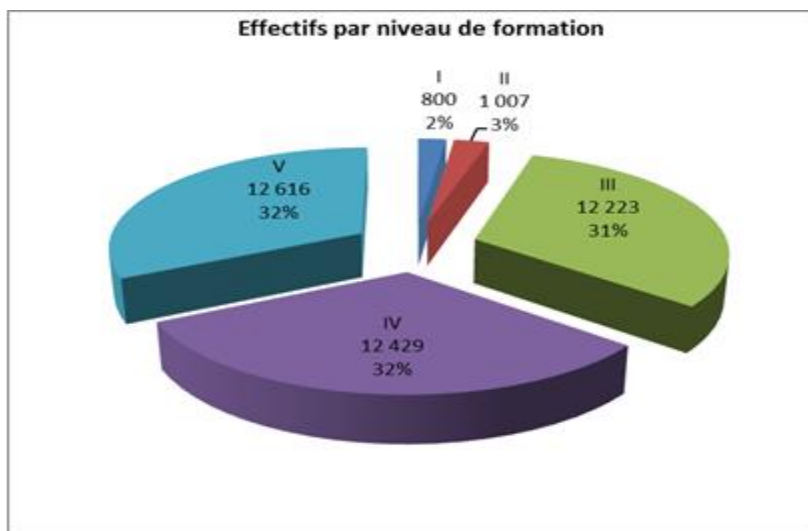


En volume, ce sont les académies de Strasbourg (5 678), Lille (3 532), Nancy-Metz (3 423), Nantes (2 776) et Créteil (2 623) qui accueillent le plus grand nombre d'apprentis dans les EPLE.

L'évolution des effectifs par rapport à 2012 est également variable selon les académies. Ainsi, bien que la majorité des académies voient leurs effectifs diminuer, 7 académies ont des effectifs en progression. Ces 7 académies sont La Guyane (18,46%), Créteil (15,65%), Versailles (5,25%), Rennes (5,07%), Toulouse (2,16%), Lille (1,70%), Grenoble (0,97%).

Pour le détail des effectifs par académie et par niveau de formation, voir tableaux en annexe.

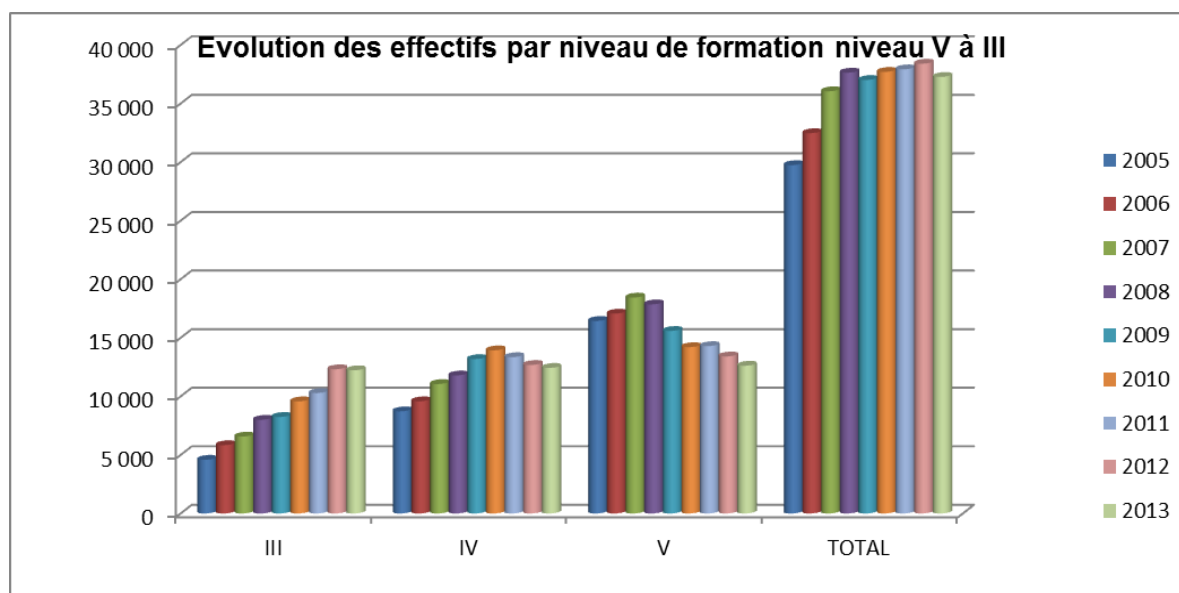
#### D. Des effectifs équilibrés sur les niveaux de formation V, IV et III



Les EPLE ont des effectifs équilibrés sur les niveaux de formation V, IV et III.

L'évolution des effectifs par niveaux au fil du temps :

- L'évolution des effectifs depuis 2005



L'érosion au fil des ans des effectifs pour le niveau V est continue depuis 2007.

Par rapport à 2005, les effectifs du niveau V ont diminué de 23% alors que ceux du niveau IV ont augmenté de 43% et que les effectifs du niveau III ont presque triplé.

- Par rapport à l'année 2012

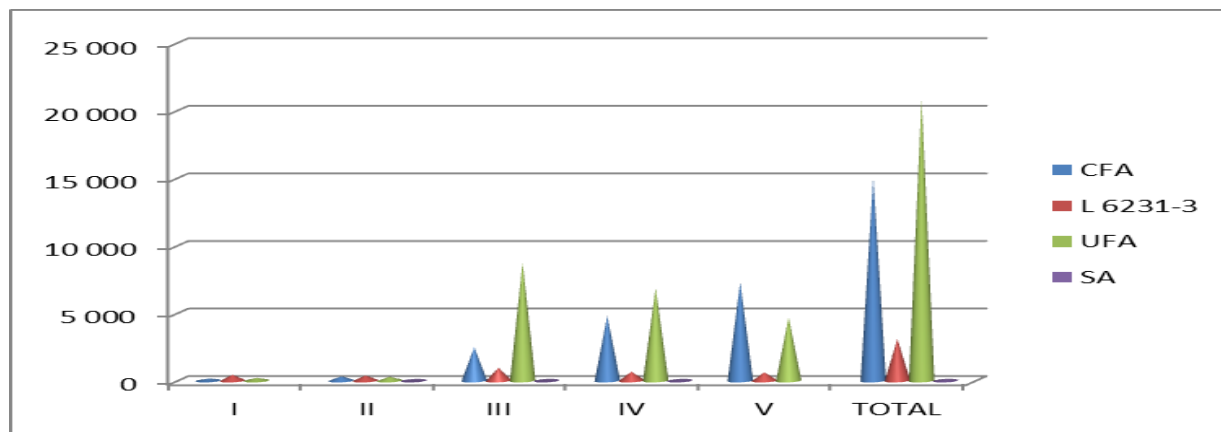
Les niveaux III (-1%) et IV (-2%) résistent mieux que le niveau V (-6%) qui connaît la plus forte baisse.

### **E. Des effectifs différents par niveau selon les structures juridiques**

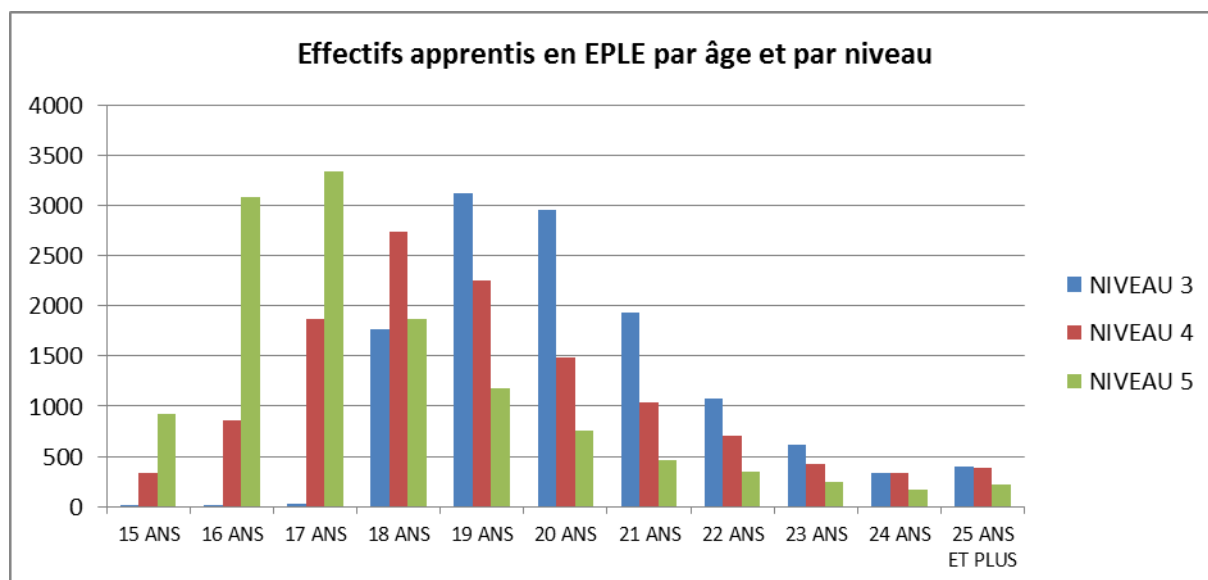
En CFA, la majorité des apprentis préparent un diplôme de niveau V (7 285 apprentis sur 15 050), mais le niveau IV est bien représenté avec 4 801 apprentis.

En UFA, la majorité des effectifs sont en niveau III (8 736 apprentis sur 20 814), ils sont 6 876 en niveau IV et 4 704 en niveau V.

Ces caractéristiques sont les mêmes que l'année passée.



### **F. Les effectifs par âge suivent les niveaux**

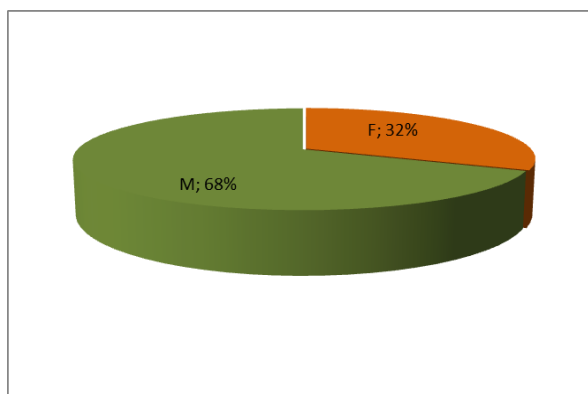


La majorité des apprentis en formation de niveau V ont 16 ou 17 ans, plutôt 18 ou 19 ans en niveau IV et 19 et 20 ans en niveau III.

60% des apprentis en EPLE ont entre 17 et 20 ans.

Ceux qui ont 15 ans sont en augmentation par rapport à l'année précédente. Ils sont 1318 ; ils étaient 1264 au 31 décembre 2012.

## G. Des effectifs par sexe avec une dominante masculine



Les effectifs des apprentis en EPLE sont très majoritairement masculins comme pour l'ensemble de l'apprentissage.

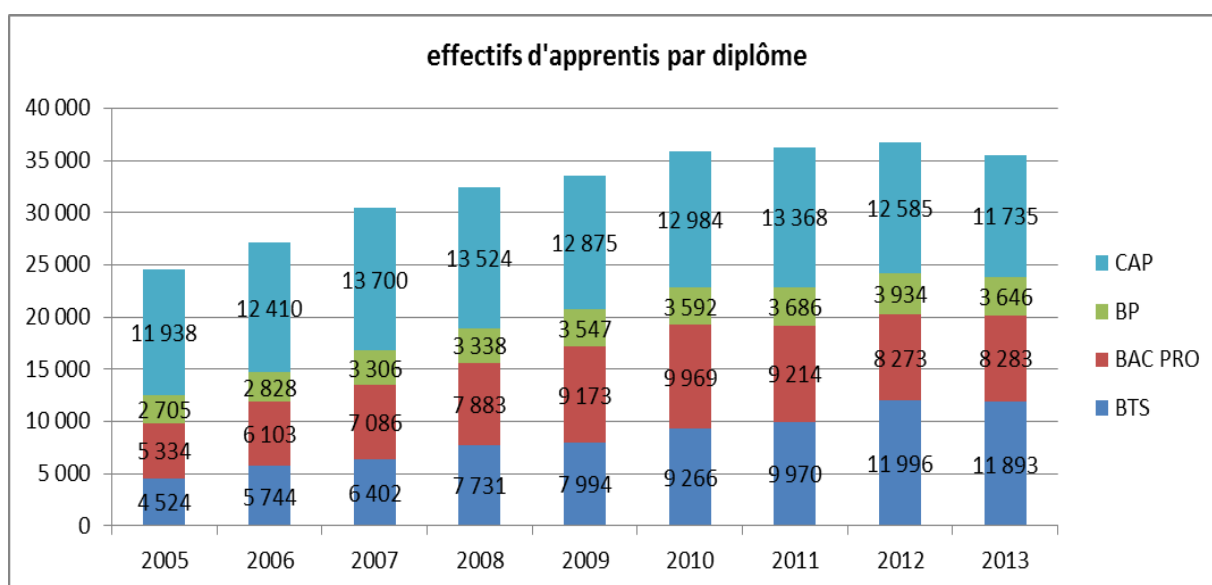
### III. Inscriptions en première année d'apprentissage

**Nouvelles inscriptions** (effectifs en 1ère année au 31 décembre 2013)

Niveau	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	évolution 2012-2013
III	2 594	3 269	3 628	4 246	4 162	4 996	5 646	6 604	5 781	-12%
IV	4 678	5 167	6 043	6 255	6 530	5 297	4 216	3 984	4 031	1%
V	8 469	9 189	9 855	9 456	7 443	7 925	7 995	7 037	6 912	-2%
Total	15 741	17 625	19 526	19 957	18 529	18 218	17 857	18 829	17 923	-5%

En 2012, on notait une baisse du nombre d'inscriptions pour le niveau V et le niveau IV, et une progression du niveau III de 17%. En 2013, la progression du niveau III pour les nouvelles inscriptions est arrêtée et la tendance s'inverse fortement (-12%). Le niveau IV est le seul qui progresse légèrement.

### IV. Effectifs par diplôme aux niveaux V, IV, et III



Le CAP et le BP sont les plus affectés par la baisse des effectifs. Seul le bac pro progresse légèrement (0,12%).



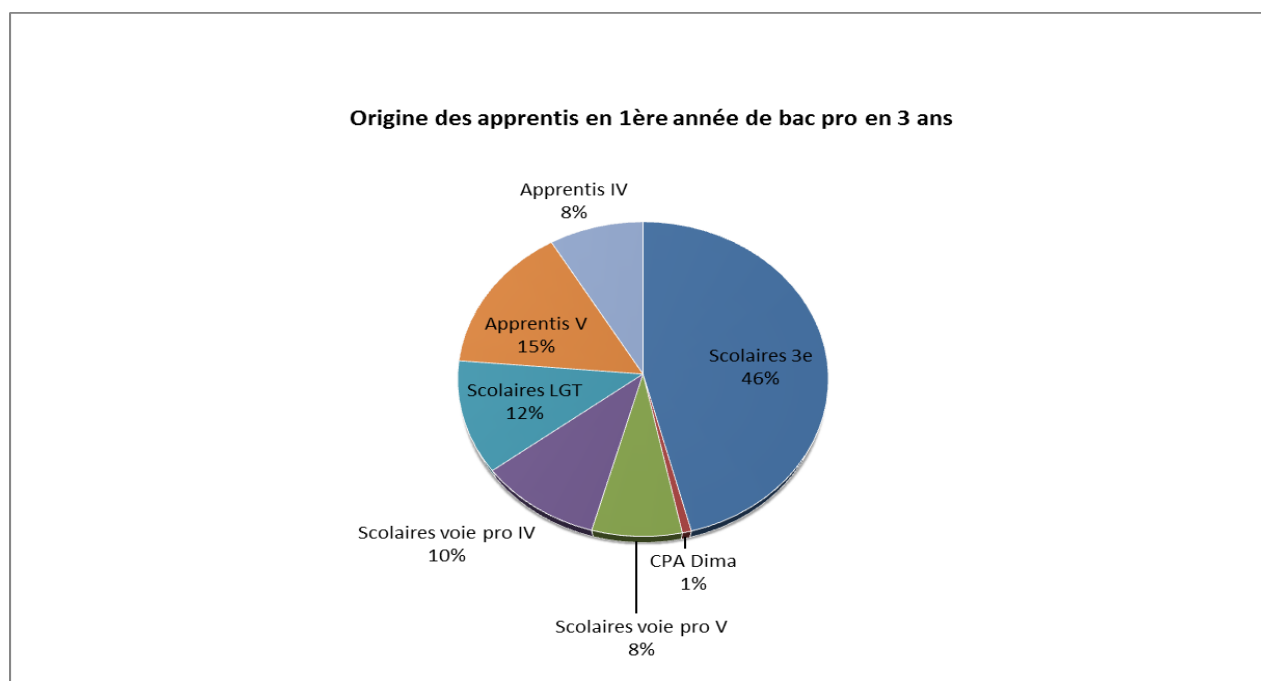
Les CAP restent traditionnellement des diplômes très préparés en apprentissage ; ils perdent cependant la première place pour la première fois cette année derrière les BTS. Les BAC PRO, et ce sont les seuls, connaissent une légère croissance de leurs effectifs par rapport à l'année précédente.

Diplômes	2013	%
BTS	11 893	30%
BAC PRO	8 283	21%
BP	3 646	9%
CAP	11 735	30%
Autres	3 518	9%
Total	39 075	100%

Par ailleurs, les apprentis en EPLE, chiffrés ci-dessus et préparant les principaux diplômes de niveaux III, IV et V (BTS, BAC PRO, BP, CAP) représentent 10,37% du total des apprentis pour ces mêmes diplômes (source RERS 2014, résultats provisoires issus de l'enquête rapide au 31-12-2013).

Le nombre d'apprentis en CAP en EPLE représentent 6,92% du total des apprentis en CAP, les BP 6,87%, les BAC PRO 14,01%, les BTS 19,44%.

## V. Diversité et mixité des parcours

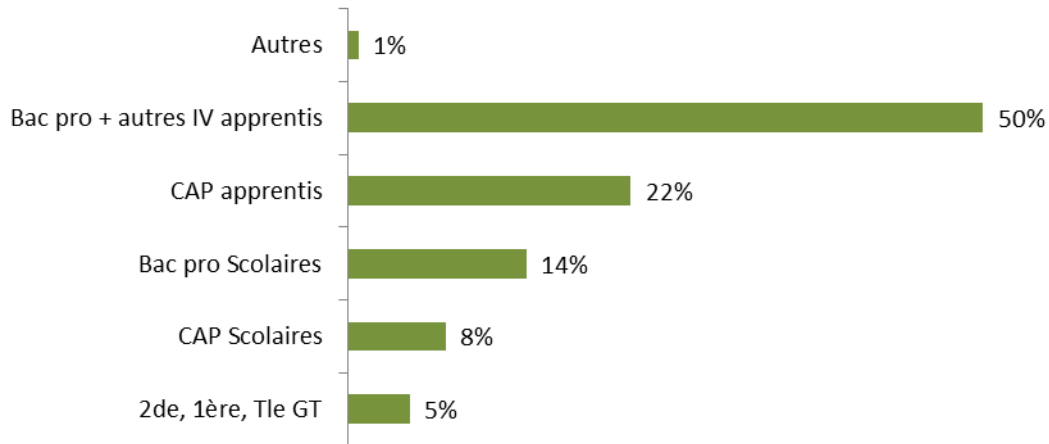


L'origine des apprentis par diplôme montre une diversité des parcours, par leur situation de l'année n-1.

On s'aperçoit ainsi que, parmi les entrants en 1<sup>ère</sup> année de bac pro en 3 ans, en plus des élèves provenant de la classe de 3<sup>e</sup>, plus de 15% préparaient l'année précédente un diplôme de niveau V en apprentissage et plus de 8% sous statut scolaire (6% au 31 décembre 2012).

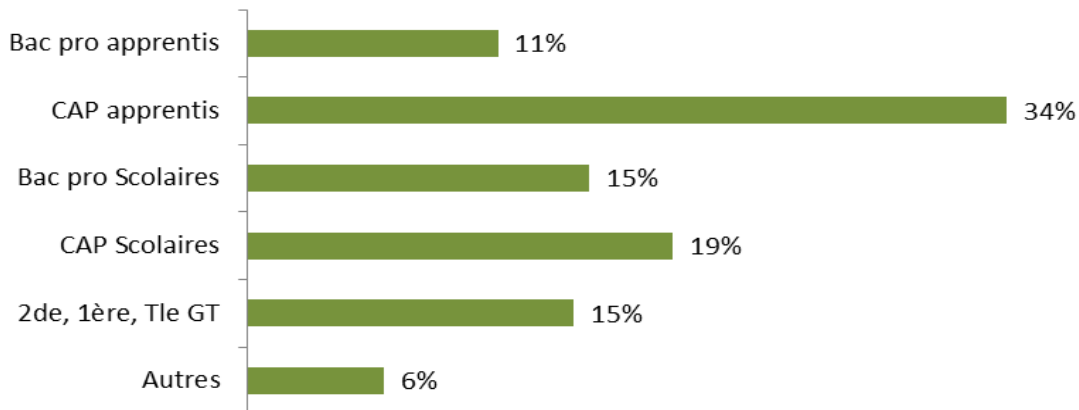
Près de 12% des apprentis en première année de bac pro en 3 ans proviennent du lycée général ou technologique (14% au 31 décembre 2012). Il est également intéressant de noter que 8% des entrants préparaient déjà l'année précédente un diplôme de niveau IV en apprentissage et 10% sous statut scolaire.

### Origine des apprentis en 2ème année bac pro en 3 ans

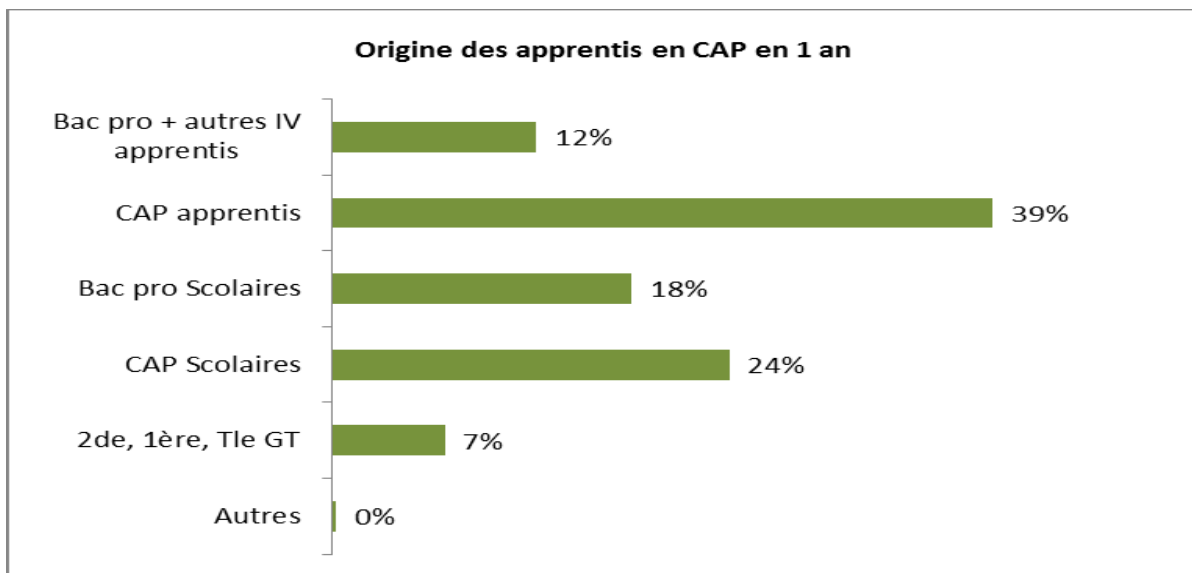


En 2<sup>ème</sup> année de bac pro en 3 ans, en plus des apprentis venant de 1<sup>ère</sup> année de bac pro en apprentissage (50%), on compte près de 22 % de jeunes provenant d'un CAP préparé en apprentissage ainsi que près de 8 % provenant d'un CAP préparé sous statut scolaire (ils étaient 12% l'année précédente). 14 % des jeunes ont également commencé leur bac pro sous statut scolaire (ils étaient 12% l'année précédente).

### Origine des apprentis en 1ère année de bac pro en 2 ans



Dans le cas du bac pro préparé en 2 ans, notamment suite à une réduction de la durée du contrat d'apprentissage pour les titulaires d'un diplôme de niveau V, la provenance selon le statut (scolaire ou apprentissage) est de 34% pour les jeunes qui avaient préparé un CAP par apprentissage (20% l'année précédente) et 19 % sous statut scolaire (30% l'année précédente), 15 % avaient commencé leur bac pro sous statut scolaire (18% l'année précédente).



Pour le CAP préparé en 1 an, près de 39% des 477 apprentis venaient d'un CAP préparé en apprentissage, 24% d'un CAP sous statut scolaire et 18% d'un BAC PRO préparé sous statut scolaire (26% l'année précédente).

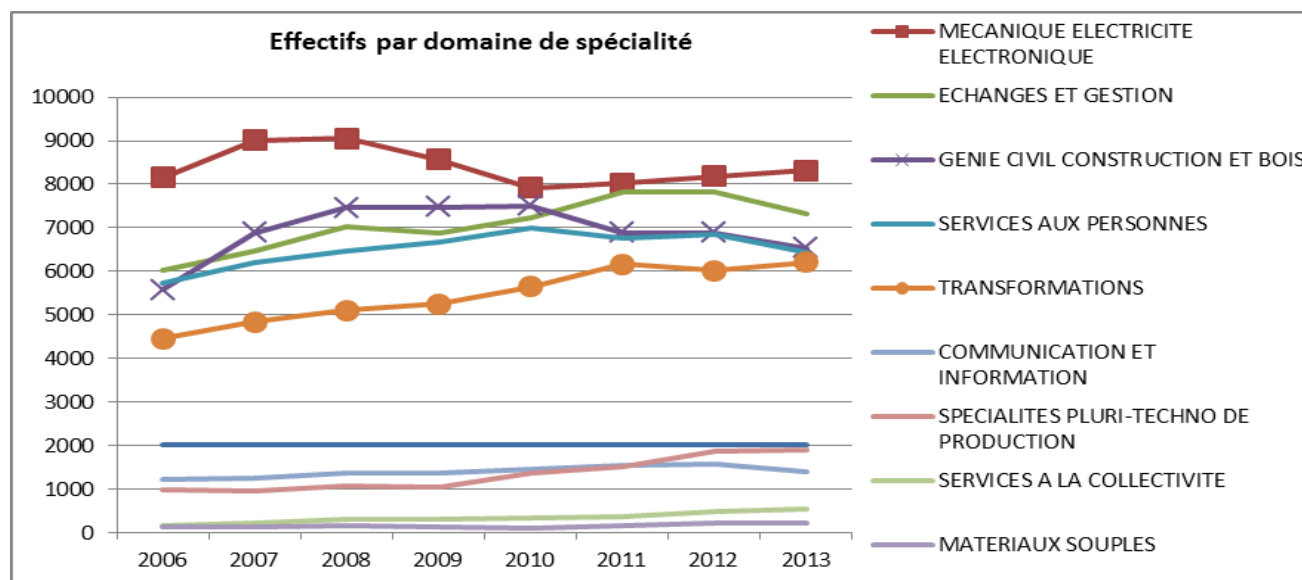
## **VI. Filières de l'apprentissage en EPLE**

Seuls les domaines technico-professionnels de la nomenclature des spécialités de formation (NSF) sont concernés par l'apprentissage en EPLE :

- les domaines de la production sont identifiés par les codes 20 et suivants,
- les domaines des services sont identifiés par les codes 30 et suivants.

Le secteur de la production représente 59% des effectifs d'apprentis et celui des services 41%.

Pour l'ensemble de l'apprentissage, en 2012-2013, les domaines de la production représentent 43% et ceux des services 56,6% (source RERS 2014)



Le graphique montre une augmentation des effectifs dans les domaines des transformations (+181 apprentis), et de la mécanique électricité électronique (+136 apprentis).

Chaque domaine est subdivisé en groupes de spécialités.

## Effectifs par groupe de spécialité de formation (les 11 groupes de spécialité les plus représentatifs)

code	libellé	2012	2013	% en 2013
312	COMMERCE VENTE	4 812	4 485	11%
221	AGRO-ALIMENTAIRE ALIMENTATION CUISINE	3 956	4 178	11%
252	MOTEURS ET MECANIQUE AUTO	3 169	3 189	8%
334	ACCUEIL HOTELIERIE TOURISME	2 875	2 728	7%
255	ELECTRICITE ELECTRONIQUE	2 406	2 445	6%
231	MINES ET CARRIERES GENIE CIVIL TOPOGR.	2 042	1 942	5%
331	SANTE	2 012	1 921	5%
314	COMPTABILITE GESTION	1 529	1 450	4%
254	STRUCTURES METALLIQUES	1 368	1 412	4%
227	ENERGIE GENIE CLIMATIQUE	1 407	1 380	4%
233	BATIMENT : FINITIONS	1 469	1 379	4%

Le groupe de spécialité de l'agroalimentaire, alimentation, cuisine, après avoir connu une légère diminution de ses effectifs en 2012, connaît un regain d'intérêt en 2013. Si le commerce-vente continue de représenter l'effectif le plus important, il baisse par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, l'apprentissage étant très proche de l'emploi, les évolutions peuvent être considérées comme des indicateurs de l'évolution des marchés et de l'offre d'emploi sur le territoire.

## VII. Conclusion

Les effectifs d'apprentis en EPLE enregistrent une diminution de 2,5% au 31 décembre 2013, qui représente environ 997 apprentis en moins qu'au 31 décembre 2012, pour un effectif total de 39 075 apprentis en EPLE. Cette baisse du nombre d'apprentis en EPLE s'inscrit dans le cadre général de baisse des effectifs sur la totalité de l'apprentissage (-2,6%).

9,16 % de l'ensemble des apprentis est accueilli dans des EPLE.

Les niveaux III (12 223 apprentis) (-1%) et IV (12 429 apprentis) (-2%) résistent mieux que le niveau V (12 616 apprentis) (-6%) qui connaît la plus forte baisse.

L'érosion au fil des ans du nombre des apprentis pour le niveau V est continue depuis 2007.

Par rapport à 2005, les effectifs de ce niveau ont diminué de 23% alors que ceux du niveau IV ont augmenté de 43% et que les effectifs du niveau III ont presque triplé.

Cette progression du niveau III semble cependant s'arrêter lorsque l'on regarde les inscriptions en première année d'apprentissage à la différence du niveau IV qui continue à progresser.

Les CAP restent malgré tout traditionnellement des diplômés très préparés en apprentissage ; ils perdent cependant la première place pour la première fois cette année derrière les BTS. Les BAC PRO, et ce sont les seuls, connaissent une légère croissance de leurs effectifs par rapport à l'année précédente.

L'origine des apprentis par diplôme montre une diversité des parcours dans la préparation du diplôme.

Les structures juridiques accueillant des apprentis en EPLE sont désormais très majoritairement des UFA (76% des structures et 53% des effectifs). La création des CFA académiques a optimisé le développement des UFA. Ils peuvent passer des conventions UFA, pour une ou plusieurs formations, avec des établissements.

Les effectifs CFA représentent 38% des effectifs d'apprentis en 2013.

## VIII. Annexes

Evolution des effectifs par académie entre 2005 et 2013

ACADEMIE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	évolution 2012-2013	
AIX-MARSEILLE	2 247	2 370	2 104	1 992	1 991	1 966	1 936	1 792	1 724	-68	-3,79%
AMIENS	238	372	493	720	773	781	688	703	703	0	0,00%
BESANCON	482	561	686	776	775	884	967	1 013	935	-78	-7,70%
BORDEAUX	1 585	1 450	1 875	1 946	1 923	1 738	1 663	1 848	1 683	-165	-8,93%
CAEN	133	203	307	444	499	576	631	605	568	-37	-6,12%
CLERMONT-FERRAND	61	163	218	268	269	365	493	521	497	-24	-4,61%
CORSE	12	28	NC	102	125	130	91	125	117	-8	-6,40%
CRETEIL	1 684	1 817	1 834	1 504	1 912	2 049	1 590	2 268	2 623	355	15,65%
DIJON	248	389	332	441	329	359	211	262	222	-40	-15,27%
GRENOBLE	649	790	928	1030	1034	1341	1 096	1 137	1 148	11	0,97%
GUADELOUPE	139	165	151	185	202	157	169	248	97	-151	-60,89%
GUYANE						11	60	65	77	12	18,46%
LILLE	1 830	2 266	2 475	2 730	2 855	3 028	3 267	3 473	3 532	59	1,70%
LIMOGES	975	980	1 041	1 027	934	871	881	910	836	-74	-8,13%
LYON	1 830	2 023	2 253	2 411	2 195	2 284	3 508	2 393	2 350	-43	-1,80%
MARTINIQUE									9	9	
MONTPELLIER	933	983	1 163	1 055	951	1 043	992	1 028	1 002	-26	-2,53%
NANCY-METZ	3 104	3 443	2 958	3 454	3 353	3 213	3 667	3 586	3 423	-163	-4,55%
NANTES	1 388	1 494	2 316	2 369	2 243	2 770	2 843	2 952	2 776	-176	-5,96%
NICE	443	412	446	555	494	804	756	725	693	-32	-4,41%
ORLEANS-TOURS	525	584	700	778	829	787	777	831	817	-14	-1,68%
PARIS	1 165	1 443	1 582	1 632	1 878	1 813	1 154	1 795	1 773	-22	-1,23%
POITIERS	301	497	662	794	786	745	871	1 009	1 005	-4	-0,40%
REIMS	183	240	367	426	477	508	581	591	540	-51	-8,63%
RENNES	310	369	449	507	476	425	386	355	373	18	5,07%
REUNION						11	27	52	40	-12	-23,08%
ROUEN	757	835	1 177	1 295	1 196	1 020	1 038	955	890	-65	-6,81%
STRASBOURG	6 348	6 517	7 019	6 888	6 444	6 280	6 230	5 999	5 678	-321	-5,35%
TOULOUSE	687	645	956	1137	1193	911	988	1 017	1 039	22	2,16%
VERSAILLES	1 483	1 429	1 553	1 605	1 636	1 738	1 503	1 810	1 905	95	5,25%
<b>Total</b>	<b>29 740</b>	<b>32 468</b>	<b>36 045</b>	<b>38 071</b>	<b>37 772</b>	<b>38 608</b>	<b>39 371</b>	<b>40 072</b>	<b>39 075</b>	<b>-997</b>	<b>-2,49%</b>

**Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau et par académie au 31 décembre 2013**

<b>ACADEMIE</b>	<b>I</b>	<b>II</b>	<b>III</b>	<b>IV</b>	<b>V</b>	<b>TOTAL</b>	<b>% d'effectifs accueillis</b>
AIX-MARSEILLE	34	49	240	647	754	1 724	4,41%
AMIENS	40	8	426	162	67	703	1,80%
BESANCON			601	218	116	935	2,39%
BORDEAUX		37	434	691	521	1 683	4,31%
CAEN			274	258	36	568	1,45%
CLERMONT FERRAND			316	165	16	497	1,27%
CORSE			90	25	2	117	0,30%
CRETEIL	379	164	558	1 013	509	2 623	6,71%
DIJON			143	18	61	222	0,57%
GRENOBLE	19	23	617	368	121	1 148	2,94%
GUADELOUPE	20		46		31	97	0,25%
GUYANE			51	11	15	77	0,20%
LILLE			1 216	1 287	1 029	3 532	9,04%
LIMOGES			198	273	365	836	2,14%
LYON			670	508	1 172	2 350	6,01%
MARTINIQUE			9			9	0,02%
MONTPELLIER		37	343	382	240	1 002	2,56%
NANCY-METZ	65	245	981	850	1 282	3 423	8,76%
NANTES		23	725	935	1 093	2 776	7,10%
NICE	48	21	119	174	331	693	1,77%
ORLEANS-TOURS		16	364	369	68	817	2,09%
PARIS	137	244	727	316	349	1 773	4,54%
POITIERS		1	582	329	93	1 005	2,57%
REIMS		13	303	118	106	540	1,38%
RENNES			98	241	34	373	0,95%
REUNION			11	2	27	40	0,10%
ROUEN		95	120	238	437	890	2,28%
STRASBOURG			591	2 004	3 083	5 678	14,53%
TOULOUSE		5	515	341	178	1 039	2,66%
VERSAILLES	58	26	855	486	480	1 905	4,88%
<b>TOTAL</b>	<b>800</b>	<b>1 007</b>	<b>12 223</b>	<b>12 429</b>	<b>12 616</b>	<b>39 075</b>	<b>100,00%</b>

## CODE DU TRAVAIL

### **1 CFA : article L.6232-1**

*« La création des centres de formation d'apprentis fait l'objet de conventions conclues, sur le territoire régional, entre la région et :*

- 1° Les organismes de formation gérés paritairement par les organisations professionnelles d'employeurs et les syndicats de salariés ;*
- 2° Les autres collectivités territoriales ;*
- 3° Les établissements publics ;*
- 4° Les chambres de commerce et d'industrie territoriales, les chambres des métiers et les chambres d'agriculture ;*
- 5° Les établissements d'enseignement privés sous contrat ;*
- 6° Les organisations professionnelles ou interprofessionnelles représentatives d'employeurs ;*
- 7° Les associations ;*
- 8° Les entreprises ou leurs groupements ;*
- 9° Toute autre personne. »*

### **2 Convention de prestation de services : article L.6231-3**

*« Un centre de formation d'apprentis peut conclure avec des établissements une convention aux termes de laquelle ces derniers assurent tout ou partie des enseignements normalement dispensés par le centre de formation d'apprentis et mettent à disposition des équipements pédagogiques ou d'hébergement.*

*De telles conventions peuvent être conclues avec :*

- 1° Un ou plusieurs établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat ;*
- 2° Des établissements d'enseignement technique ou professionnel reconnus ou agréés par l'Etat ;*
- 3° Des établissements habilités à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ou des établissements de formation et de recherche relevant de ministères autres que celui chargé de l'éducation nationale. »*

### **3 SA : article L.6232-6**

*« Les enseignements dispensés par le centre de formation d'apprentis peuvent être dispensés dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat ou dans un établissement de formation et de recherche relevant d'un ministère autre que celui chargé de l'éducation, au sein d'une section d'apprentissage créée dans les conditions prévues par une convention conclue entre cet établissement, toute personne morale mentionnée à l'article L. 6232-1 et la région.*

*Le contenu de la convention est déterminé par la région. »*

### **4 UFA : article L.6232-8**

*« Les enseignements dispensés par le centre de formation d'apprentis peuvent être dispensés dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat ou dans un établissement de formation et de recherche relevant d'un ministère autre que celui chargé de l'éducation au sein d'une unité de formation par apprentissage.*

*Cette unité est créée dans le cadre d'une convention entre cet établissement et un centre de formation d'apprentis.*

*Le contenu de la convention est déterminé par la région. »*

**Pour la réglementation, consulter les articles R.6232-1 à R.6232-25 du code du travail.**